Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le 21/01/2020



ID: 011-241100593-20200116-C2020_26-AR

SCoT de la Narbonnaise

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEISSET MONTREDON MOUSSAN NARBONNE NEVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORTEL-DES-CORBIERES PORT-LA-NOUVELLE POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIERES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIERE SALLELES D'AUDE SALLES D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAIGNE VINASSAN











SCOT approuvé par délibération du 16 janvier 2020



Affiché le 21/01/2020



ID: 011-241100593-20200116-C2020_26-AR

Sommaire

Préambule	3
Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT	5
Trajectoire de développement : les indicateurs cadres	5
Les indicateurs de suivi de l'Etat Initial de l'Environnement	8
Les indicateurs environnementaux de suivi de la mise en œuvre du SCoT	10

Affiché le 21/01/2020



ID: 011-241100593-20200116-C2020_26-AR

PREAMBULE

D'après les articles L143-29 à L143-38 du Code de l'urbanisme, le SCoT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation.

Dans ce but, l'objectif du présent chapitre est de proposer des indicateurs de suivi, permettant de suivre la mise en œuvre effective du SCoT et, in fine, de réaliser ce bilan.

Méthodologie de définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT.

La définition des critères permettant l'analyse des résultats de l'application et de la mise en œuvre effective du SCoT dans le temps et dans l'espace s'appuie sur un panel d'indicateurs permettant de suivre les tendances poursuivies par les objectifs portés par le PADD et déclinés au sein du DOO, notamment sur la thématique environnementale.

Un indicateur est une donnée quantitative ou qualitative qui permet de caractériser une situation évolutive, une action ou les conséquences d'une action (l'état des milieux, l'avancement de l'urbanisation, l'évolution de la population, etc.), de façon à les évaluer et à les comparer à leur état d'origine (« Etat 0 ») entre différentes dates.

Dans le domaine de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le recours à des indicateurs est particulièrement utile pour mesurer d'une part l'état initial de l'environnement et le diagnostic territorial, d'autre part les transformations impliquées par les dispositions du document, et enfin le résultat de la mise en œuvre de celui-ci au terme d'une durée déterminée.

Un bon indicateur doit permettre d'établir un lien de causalité direct et certain entre un phénomène observé et le document d'urbanisme qu'il s'agit d'évaluer. Il doit aussi être raisonnablement simple à mettre en œuvre, et suffisamment bien défini.

A ce titre, sont définis les différents indicateurs de suivi du SCoT, en précisant notamment :

- L'indicateur quantitatif mobilisé;
- Les données mobilisables (Quoi ?) et les partenaires (Qui ?) ;
- La périodicité de suivi indicative.

Deux types d'indicateurs se trouvent dans ce document :

- Les indicateurs cadre de la trajectoire de développement : N'ayant pas vocation à être utilisés seuls, ils ont été choisis et seront combinés pour donner la trajectoire de développement du territoire. Contrairement aux indicateurs environnementaux, il s'agit aussi d'indicateurs qualitatifs. Ces indicateurs ne sont qu'un panel de ce qui existe et est évalué par le Grand Narbonne régulièrement.
- Les indicateurs environnementaux de suivi de la mise en œuvre du SCoT
- Les indicateurs d'état de l'environnement

-

Les indicateurs suivants sont notamment ceux qui ont été mobilisés pour le bilan 2006-2016 du précédent SCoT de la Narbonnaise (adoptés en 2006) afin de permettre une continuité utile dans l'évaluation de la trajectoire du territoire pour un suivi réel des trajectoires territoriales.

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le 21/01/2020



ID: 011-241100593-20200116-C2020_26-AR

La codification de l'évaluation environnementale prévoit également une évaluation des effets du SCoT et des mesures, à partir de « La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées » Art.L122-6, code de l'environnement.

Les pages suivantes présentent les indicateurs définis en amont de la mise en œuvre du SCoT.

Ceux-ci sont de deux ordres :

- Des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'état de l'environnement ;
- Des indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs environnementaux du SCoT



ID: 011-241100593-20200116-C2020_26-AR

LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Trajectoire de développement : les indicateurs cadres

N°	Thématique	Définition	Valeur de départ	CTOIRE DE DÉVELOPPEMENT Objectifs du SCoT	Périodicité	Sources
.FN	Thematique		•	VELOPPEMENT	reriodicite	Sources
			I EORS DE DE			
CI		Evolution du nombre d'habitants à l'échelle SCoT, des espaces de vie définis et des pôles de l'armature urbaine	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.1.2 du DOO "Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité" A horizon 2040, le SCoT prévoit d'atteindre 161 000 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 1%.	6 ans	INSEE
C2		Evolution du nombre de logements à l'échelle SCoT, dans les espaces de vie définis et dans les pôles de l'armature urbaine	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.1.2 du DOO "Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité" Le besoin en logements à 2040 a été estimé à 24 050 logements répartis selon pôles et bassins de vie (cf DOO).	6 ans	INSEE
C3		Rythme de la construction de logements et part de la construction neuve dans les espaces de vie et les pôles de l'armature urbaine, typologie des logements construits	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.1.2 du DOO "Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité" Assurer une mixité dans l'offre du logement et une diversité de l'offre résidentielle.	6 ans	INSEE, données communales
IC4	DÉMOGRAPHIE ET HABITAT	Indice de jeunesse / indice de vieillesse	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.1.2 du DOO "Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité" Assurer une mixité dans l'offre du logement et une diversité de l'offre résidentielle.	6 ans	INSEE
ICS		Part des 75 ans ou plus vivant seuls	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.1.2 du DOO "Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité" Assurer une mixité dans l'offre du logement et une diversité de l'offre résidentielle.	6 ans	INSEE
IC6		Nombre de résidences secondaires et part des résidences secondaires sur le total des logements	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.1.2 du DOO "Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité" Assurer une mixité dans l'offre du logement et une diversité de l'offre résidentielle.	6 ans	INSEE
IC7		Part des logements anciens et de nouveaux logements économiques en énergie (DPE classe A et B)	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.3.1 du DOO "Rechercher une qualité des aménagements pour les espaces résidentiels et économiques"	6 ans	Données communales
IC8		Nombre de logements vacants remis sur le marché, nombre de logements vacants	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.1.2 du DOO "Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité" —> Mobiliser et adapter les logements aujourd'hui inoccupés : Le SCoT fixe l'objectif de remise sur le marché de l 200 logements vacants à 2040 soit 60 / an en moyenne.	6 ans	INSEE, données communales
IC9		Equipements de sports et de loisirs pour 1000 habitants	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.1.1 du DOO "Proposer une offre d'équipements pour répondre à une diversité de besoins" et thématique santé et bien-être	6 ans	INSEE
ICI0	EQUIPEMENTS ET SERVICES	Nombre et typologie de commerces à l'échelle SCoT, polarités, dans les enveloppes urbaines et hors enveloppe.	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.1.2 du DOO "S'adapter aux besoins en commerces en privilégiont la proximité et l'animation des cœurs de ville et villages": le SCoT ne prévoit pas d'enveloppe foncière pour de nouvelles zones commerciales en extension. Des projets ponctuels de petite taille peuvent être réalisés sous conditions. Le commerce de proximité, de centreville est préféré.		INSEE : BDE, Panorama
ICH		Nombre d'équipements de santé de proximité pour 1000 habitants	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.1.1 du DOO "Proposer une offre d'équipements pour répondre à une diversité de besoins" et thématique santé et bien-être	6 ans	INSEE
ICI2		Capacité de traitement des STEP par rapport à la population potentielle (y compris touristique)	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.1.1 du DOO "Proposer une offre d'équipements pour répondre à une diversité de besoins" et thématique santé et bien-être	6 ans	Grand Narbonne
IC13		Equipements touristiques	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 1.2.1 du DOO "Renforcer le niveau de service de la filière touristique en lien avec le développement de l'économie résidentielle"	6 ans	Données communales, INSEE

Affiché le 21/01/2020



	Thématique	Définition	Valeur de départ	Objectifs du SCoT	Périodicit	é Sources
	150	INDIC	ATEURS DE D	ÉVELOPPEMENT		
C14		Nombre d'emplois et d'actifs, indicateurs d'activité	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Orientation et objectifs du 1.2 du DOO "Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire"	6 ans	NSEE
C15		Taux de création des entreprises par an	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Orientation et objectifs du 1.2 du DOO "Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire"	6 ans I	NSEE
C16	-	Part de l'emploi et nombre d'emplois liés au tourisme,	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Orientation et objectifs du 1.2 du DOO "Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire"	6 ans	Données ACCOS
C17		Part de l'emploi précaire : CDD, emploi saisonnier,	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Orientation et objectifs du 1.2 du DOO "Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire"	6 ane	NSEE, données ntercommunales
C18	ECONOMIE	Indice de concentration de l'emploi du Grand Narbonne et de Narbonne.	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Orientation et objectifs du 1.2 du DOO "Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire"	6 ans	NSEE
C19		Zones commerciales existantes requalifiées	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 1.3.2 du DOO "Organiser l'accueil des entreprises et activités en cohérence avec l'armature économique" Le SCoT privilégie l'amélioration des zones commerciales existantes.	6 ans	Grand Narbonne, Ionnées communales
C20		Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire et taille des exploitations	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 1.2.2 du DOO "Accompagner les besoins d'évolution et de structuration de la filière vigne et vin et la renforcer"	6 ans	AGRESTE
C21		Part des surfaces agricoles biologiques dans la SAU totale	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 1.2.2 du DOO "Accompagner les besoins d'évolution et de structuration de la filière vigne et vin et la renforcer"	6 ans	AGRESTE
C22		Commerces de proximité, typologie et localisation	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.1.2 du DOO "S'adapter aux besoins en commerces en privilégiant la proximité et l'animation des cœurs de ville et villages":	6 ans	Données communales, NSEE
C24		Part modale de l'utilisation des différents modes de transport sur le territoire	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.2 du DOO "Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire" : proposer des mobilités alternatives, développer les modes doux		Grand Narbonne, NSEE
C25		Nombre de parkings relais	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.2 du DOO "Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire" : proposer des mobilités alternatives, développer les modes doux	6 ans	Grand Narbonne
C26	TRANSPORTS ET NUMÉRIQUE	Nombre de bornes électriques pour 1000 habitants	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.2 du DOO "Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire" : proposer des mobilités alternatives, développer les modes doux	6 ans	Grand Narbonne
C27		Taux de couverture du territoire en THD	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 1.1.2 du DOO "Favoriser le développement rapide du numérique, levier et candition de développement résidentiel, économique et touristique."	6 ans	Grand Narbonne
C28		Linéaires de pistes cyclables, en km de pistes ou de voies	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 2.2 du DOO "Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire" : proposer des mobilités alternatives, développer les modes doux	6 ans	Grand Narbonne

Affiché le 21/01/2020



	Thématique	Définition	Valeur de départ	Objectifs du SCoT	Périodicité	Sources
	INDICA	TEURS DE LA CONSON	MATION D'E	SPACE ET D'ÉQUILIBRE DU TERRI	TOIRE	
C29		Part des nouveaux logements construits à l'échelle SCoT,dans les espaces de vie et les pôles de l'armature urbaine dans l'enveloppe urbaine et en extension	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.2.2 du DOO "Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins liés au projet de développement": Le SCoT prévoit la réalisation de 50% du besoin en logements en extension des enveloppes urbaines existantes, ce qui équivaut à environ 12 000 logements à l'échelle SCoT.	6 ans	INSEE, OCSOL, données communales
C30		Densité moyenne des logements dans les nouvelles opérations de construction en extension et dans l'enveloppe urbaine	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.2.2 du DOO "Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins ilés au projet de développement." : Le SCoT donne un objectif moyen de 22 logements / hectare en extension sur l'ensemble du territoire. Cet objectif est réparti selon les pôles et bassins de vie.	6 ans	Données communales, Grand Narbonne
C31		Surface des zones économiques et parcs d'activités créés	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.2.2 du DOO "Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins liès au projet de développement." : Le SCoT donne une enveloppe maximale de 200 hectares en extension pour le développement économique.	6 ans	Données communales
C32		Evolution de la consommation foncière par type d'espace : surface globale des espaces agricoles, espaces naturels, espaces urbanisés	Suivi à partir de l'approbation du SCoT, prolongation de la méthode des études déjà réalisées pour 2003-2015 et 2009- 2019 (données	Objectif 3.2.2 du DOO "Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins liés au projet de développement" : Le SCoT limite les besoins en extension à 800 hectares au total sur la période 2020-2040	6 ans	OCSOL, données communales, Grand Narbonne
C33		Consommation brute d'espaces agricoles et naturels	Suivi à partir de l'approbation du SCoT prolongation de la méthode des études déjà réalisées pour 2003-2015 et 2009-2019 (données projetées)	Objectif 3.2.2 du DOO "Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins liés au projet de développement" :	6 ans	OCSOL
C34		Opérations de densification, de renouvellement urbain, nombre de dents creuses mobilisées	Suivi à partir de l'approbation du SCoT	Objectif 3.2.1 du DOO "Optimiser le foncier déjà urbanisé" :	6 ans	Données communales, Grand Narbonne



ID: 011-241100593-20200116-C2020_26-AR

Les indicateurs de suivi de l'Etat Initial de l'Environnement

N°	T1.4	Diff-tol	V-1	Objectife	Périodicité	
IEE I	Thématique Equilibre du territoire	Définition Part et évolution des espaces naturels, forestiers, agricoles et des espaces artificialisés dans l'occupation des sols	Valeur de départ Occupation des sols en 2015 : cf EIE p 16 Surfaces artificialisées, Zones agricoles, Forêts et zones seminaturelles, Zones humides et lagunes, Zones en eau	Objectifs Objectifs art L 101-2 Code de l'urbanisme : utilisation économe des espaces naturels,	3 ans	Sources OCSOL GN
EE 2	Préservation des espaces agricoles et viticoles	Evolution des espaces cultivés et des friches	Occupation des sols en 2015 : cultures, terres arables, friches Friches 2015 : 10 552 ha Terres arables : 5419 ha Cultures permanentes : 19 689 ha	préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels	3 ans	OCSOL GN
		Fonctionn	alité des milieux naturels et maintien de	la biodiversité		
IEE 3		Suivi d'une espèce significative / suivi des espèces d'intérêt patrimonial	I couple d'aigle de Bonelli sur le massif de la Clape (parmi 33 couples recensés en France), chauves-souris, Tableau de suivi des espèces, cf Charte du PNR pour valeurs de départ et son tableau de bord pour valeurs de suivi	Objectifs art L 101-2 Code de l'urbanisme : utilisation économe des espaces naturels, préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels	6 ans	PNR
EE 4	Fonctionnalité des Milieux	Surfaces protégées par le conservatoire du littoral (site acquis + sites gérés)	22 sites protégés par le Conservatoire du littoral : 4 730 ha		6 ans	CERL, SIG
EE 5	naturels	Suivi des zones humides et des étangs	Occupation des sols en 2015 : "zones humides et lagunes" ; 14 414 ha en 2015		3 ans	OCSOL GN
EE 6		Suivi des milieux ouverts	Occupation des sols en 2015 : "milieux ouverts avec peu ou pas de végétation" : 1 440 ha en 2015		3 ans	OCSOL GN
EE 7		Suivi des milieux forestiers	Occupation des sols en 2015 : "forêts" : 7 222 ha en 2015		3 ans	OCSOL GN
		Capa	cités de développement : les ressources n	aturelles		
IEE 8	Paysages / Patrimoine	dans une démarche de	Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP, ZPPAUP) ou Petite cité de caractère ou Plus beau village de France ou Ville d'Art et d'Histoire 2 SPR recensés : Bages et Leucate	Objectifs art L 101-2 Code de l'urbanisme : utilisation économe des espaces naturels, préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels	6 ans	www.culture.gouv.fr pour SPR et Ville d'Art et d'Histoire Association Petites Cités de Caractère Association Plus beaux villages de France
EE 9		Qualité des eaux superficielles : atteinte des objectifs de bon état écologique et chimique	Etat des 26 masses d'eau et évolution par rapport à l'état des lieux 2013 du SDAGE (actualisation avec le futur SDAGE 2022) Etat écologique : Bon pour 5 masses d'eau ; Moyen pour 8 ; Médiocre pour 13 ; Etat chimique : Bon pour 25 masses d'eau ; Mauvais pour 1	Objectifs SDAGE et DCE : état chimique et état écologique	Calendrier SDAGE	Agence de l'eau ; SIERM, portail de données sur l'eau
EE 10		Qualité des eaux souterraines : atteinte des objectifs de bon état quantitatif	Etat des masses d'eau et évolution par rapport à l'état des lieux 2013 du SDAGE (actualisation avec le futur SDAGE 2022). 2 masses d'eau en déséquilibre quantitatif (alluvions BVA et Sables Astiens Valras-Agde)	Objectifs du SDAGE et DCE	Calendrier SDAGE	Agence de l'eau ; SIERM, portail de données sur l'eau
EE II	- \$	Adéquation usages /	Suivi des volumes Eau potable : estimation des besoins d'eau potable en 2016 = 33 000 m3/jour en basse saison et 66 000 m3/jour en haute saison		6 ans	GN
EE 12	Ressource en	ressource (quantitatif)	Mesure des volumes sollicités pour répondre à l'ensemble des usages (agriculture, navigabilité, AEP)		6 ans	SMMAR
EE 13	eau	Adéquation usages / ressource (quantitatif)	Sulvi des ressources sollicitées (piézométrie ; maintien / abandon)		6 ans	GN
EE 14		Niveau d'avancement des procédures protection des captages.	22 captage en 2016; 14 captages disposent d'un arrêté préfectoral / périmètre de protection en 2016. Les procédures sont en cours pour la protection des autres captages	Conformité aux dispositions du	6 ans	GN
EE 15		Capacités nominales des STEP / population	Selon la base de données du SIE du bassin Adour-Garonne, le nombre d'installations sur le territoire du SCoT est de 45 pour une capacité nominale totale de traitement d'un peu plus de 350 000 EH pour 77 545 habitants en 2014.	SDAGE	6 ans	SIERM, portail de données sur l'eau
EE 16		Evolution des dysfonctionnements des équipements d'assainissement : a) STEP b) SPANC	Evaluation qualitative au vu des taux de conformité sur l'ensemble des équipements En 2016, 29 des 34 stations d'épuration du Grand Narbonne sont conformes à la réglementation définie par le Code Général des Collectivités territoriales		annuel	a) Syndicats de l'eau GN (GEMAPI) b) SPANC
IEE 17	Carrières	Evolution des carrières : a) surfaces totales exploitées b) surfaces remises en état	12 carrières en exploitation sur le territoire en 2019 : Caves (2), La Palme (2), Port la Nouvelle (2), Leucate (1), Narbonne (1), Montredron-des-Corbières (2), Roquefort-des-Corbières (1), Treilles (1) Environ 208 ha autorisés (manque Carrière Cap Romarin à PLN)	3.4.5 Gérer durablement les ressources minérales	6 ans	http://infoterre.brgm r/viewer/ + Base des Installations Classées

Affiché le 21/01/2020



	La valor	isation des resso	urces énergétiques locales et la lutte cor	itre le changement c	limatiqu	ie
EE 18		Réduction des GES	Dans les politiques de l'agglomération			Bilan GES dans Cit'Ergie
IEE 19	Effet de serre	Réduction des GES	Au niveau du territoire			Bilan GES dans PCAET
IEE 20	Consommation dénergie	Evolution des consommations d'énergie	Dans les politiques de l'agglomération	Objectifs de transition	02	Cit'Ergie
EE 21		Evolution des consommations d'énergie	Au niveau du territoire 2006-20 etc	énergétique	6 ans	PCAET
IEE 22	Energies	Production d'énergies renouvelables	Puissances installées par filières (solaire / éolien)			Cit'Ergie
IEE 23	renouvelables	Production d'énergies renouvelables	Surfaces concernées par les installations d'ENR			Cit'Ergie
		Les cond	ditions du développement : bien-être de	s populations		
IEE 24	Déchets	Tonnages de ordures ménagères résiduelles (réduction à la source)	Evolution des ordures ménagères résiduelles : tonnes/hab		annuel	Rapport annuel GN
IEE 25	Decnets	Taux de valorisation des déchets	Evolution des volumes entrant dans l'économie circulaire : recyclage ; valorisation énergétique	2.3.4 Renforcer la qualité du cadre de vie pour un territoire de santé et de bien être	annuel	Rapport annuel GN
IEE 26	Qualité de l'air	nb de jours de pollution atmosphérique	Dépassement des seuils d'information et/ou d'alerte		annuel	ATMO Occitanie
IEE 29		inondation : part de la pop exposée	Part de la population exposée au risque inondation en 2014 ; en 2019 Indicateurs régionaux cartographiés (cf source)	3.4.2 Anticiper la gestion des risques inondation et littoraux par une stratégie de recomposition spatiale	6 ans	GEMAPI, PAPI http://www.laregion- risquesnaturels.fr/344 6-indicateurs- actualises-en- 2012.htm
IEE 30	Prévention des risques	submersion marine	population en zone de submersion marine selon carto PPRL Source GN : étude 2016 ; à refaire en 2020 pour T0 du SCOT		6 ans	GN
IEE 31		feu de forêt : surfaces incendiées ; part du territoire incendié	Part du territoire incendié de 2011 à 2016	3.4.1 Organiser la prévention et la gestion des feux de forêts	6 ans	http://www.promethe e.com/incendies
IEE 32		risques technologiques	10 sites classés SEVESO	3.4.3 Prendre en compte les autres risques naturels et	6 ans	Base ICPE
IEE 33	1	risques naturels	Nombre d'arrêté de catastrophes naturelles	technologiques	6 ans	Base CatNat.net

ID: 011-241100593-20200116-C2020_26-AR

Affiché le 21/01/2020



Les indicateurs environnementaux de suivi de la mise en œuvre du SCoT

		INDICA	TEURS DE SUIVI DE LA MISE EN	ŒUVRE DU SCOT		
N°	Thématique	Définition	Valeur de départ	Objectifs	Périodicité	Sources
IS1	Démographie	Croissance démographique	126 983 en 2015	3.1.2 : objectif de croissance annuelle moyenne de +1%	6 ans	INSEE
IS2		Evolution de la consommation foncière	Entre 2003 et 2015, la consommation d'espaces du territoire s'élevait à 97 hectares par an en moyenne.	3.2.2: Les besoins fonciers totaux en extension s'élèvent donc à 800 hectares sur la période 2020-2040, soit environ 40 hectares par an en moyenne	6 ans	Communes /GN
IS3	Maîtrise de la consommation foncière	Proportion de nouveaux logements produits en densification / extension	Suivi à partir de l'approbation du SCOT.	3.2.2: 50% des logts à construire dans l'enveloppe soit environ 12 000 logts	6 ans	Communes /GN
IS4		Densification : nb d'opérations réalisées au sein des grandes dents creuses et cœurs d'ilot	Suivi à partir de l'approbation du SCOT.	3.2.2 : limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle 3.1.3 (littoral)	6 ans	Communes /GN
IS5		Suivi des densités moyennes des opérations pour l'habitat	Suivi à partir de l'approbation du SCOT.	3.2.2 : Densité moyenne en extension (logts/ha) : 22 logts/ha	6 ans	Communes /GN
IS6	Trame verte et	Compatibilité des TVB des PLU : classement des corridors et réservoirs du SCOT dans les PLU	Suivi à partir de l'approbation.	2.3.1 : Préserver la fonctionnalité écologique du Grand Narbonne	Avancement des PLU	Communes /GN
IS7	bleue	Actions de restauration des milieux ouverts en cours de fermeture (via Cahier d'application agriculture)	Suivi à partir de l'approbation.	2.3.1 : Préserver la fonctionnalité écologique du Grand Narbonne	6 ans	GN (agriculture) Chambagri et PNR
IS8		% de surfaces non articialisée prescrites dans les OAP ou règlement des PLU	Suivi à partir de l'approbation	3.4.2 Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols	Avancement des PLU	Communes /GN
IS9		Désimperméabilisées : Réinvestissement de surfaces artificialisées	Suivi à partir de l'approbation	3.4.2 Etudier les opportunités de désimperméabilisation de l'existant	Avancement des PLU	Communes /GN
IS10		% des zones d'expansion de crues bénéficiant d'un zonage N	Suivi à partir de l'approbation	3.4.2 Protéger les champs	Avancement des PLU	Communes /GN
IS11	Milieux aquatiques / Prévention des risques	Surface compensée suite à l'implantation d'enjeux dans une zone d'expansion des crues	Suivi à partir de l'approbation	d'expansion des crues pour favoriser la rétention des eaux en amont des lieux habités	Avancement des PLU	Communes /GN
IS12		Part des documents d'urbanisme ayant un schéma de gestion des eaux pluviales annexé	Suivi à partir de l'approbation	3.4.2 Elaborer un zonage pluvial et favoriser la transparence hydraulique	Avancement des PLU	Communes /GN
IS13	Risques, Pollutions et	Part des communes couvertes par un PPRi/l approuvé	20 communes sont couvertes par l'un des 6 PPRi approuvés	3.4.2: Anticiper la gestion des risques inondation et littoraux par une stratégie de recomposition spatiale	6 ans	DDTM
IS14	Nuisances	Nb de projets d'expérimentation d'habitat flottant	Suivi à partir de l'approbation	3.4.2 : Etudier les opportunités de développement de l'habitat flottant	Avancement des PLU	Communes /GN
IS15		Actions de lutte et d'adaptation au changement climatique	Suivi à partir de l'approbation sans état 0 nécessaire.	P21: Préparer l'avenir énergétique + P30: Prévenir la population des risques et des nuisances et adapter le territoire au changement climatique	Suivi du PCAET	communes, GN
IS16	Climat Air/Energie	Surfaces/production dédiées aux projets EnR dans les documents d'urbanisme	Suivi à partir de l'approbation sans état 0 nécessaire.	P22 : Préparer l'avenir énergétique	Suivi du PCAET	communes, GN
IS17		Production d'énergie photovoltaïque	Suivi à partir de l'approbation sans état 0 nécessaire.	P22 : Préparer l'avenir énergétique	Suivi du PCAET	communes, GN

Affiché le 21/01/2020



		INDICA	TEURS DE SUIVI DE LA MISE EN	ŒUVRE DU SCOT		
N°	Thématique	Définition	Valeur de départ	Objectifs	Périodicité	Sources
IS18	Tourisme	Nb de mesures DD intégrées au projets d'équipements touristiques	Suivi à partir de l'approbation	1.2.1 : Renforcer le niveau de service de la filière touristique en lien avec le développement de l'économie résidentielle	6 ans	communes, intercommunali té, Offices de tourisme
IS19		Nb de mesures visant à évitant la sur-fréquentation	Suivi à partir de l'approbation	2.3.1: Organiser l'accueil et la fréquentation dans les sites fragiles	6 ans	communes, intercommunali té, Offices de tourisme
IS20		Superficie des espaces à « enjeux agricoles », au sein desquels l'urbanisation est interdite / commune	Suivi à partir de l'approbation		Avancement des PLU	Communes /GN
IS21	Agriculture	Nb de projets basés sur l'utilisation de ressources en eau alternatives (ex : IrriAlt'Eau Gruissan)	Suivi à partir de l'approbation	1.2.2: Protéger et préserver les espaces agricoles	6 ans	Communes /GN
IS22		Suivi des franges urbaines/ agricoles (traitement dans les OAP), dans le cadre du « Cahier d'application" sur la thématique de l'agriculture	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	Communes /GN
IS23		Superficie de friches agricoles revalorisées	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	Communes /GN
IS24	Zones d'activités	Part des zones d'activités ayant fait l'objet d'une revalorisation qualitative (nature ordinaire, qualité paysagère, cheminements doux, performances énergétiques)	Suivi à partir de l'approbation	3.2.1 : Privilégier la densification et la requalification des zones économiques existantes	6 ans	GN
IS25		Evolution du parc de logements (nombre de logements)	24050 logments supplémentaires en 2040 (110 666 log en 2014)	3.1.2 Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité	3 ans	INSEE
IS26		Taux annuel de construction par type de pôle	Variation annuelle moyenne de 1,2% à l'échelle du GN entre 2009 et 2014	3.1.2 Un développement qui s'adapte localement aux enjeux environnementaux et à la capacité de fournir un cadre d'accueil de qualité	6 ans	INSEE
IS27	Habitat	Part des résidences secondaires dans la création des nouveaux logts	45 842 en 2014 soit 41,4% Variation annuelle moyenne de 0,7% entre 2009 et 2014	5 200 tenant compte tout à la fois de la stratégie de développement touristique du Grand Narbonne	6 ans	INSEE
IS28		Part des logements vacants dans le parc total de logements	6 271 logements vacants en 2014, soit 5,7% du parc	3.1.2 Mobiliser et adapter les logements aujourd'hui inoccupés : Remise sur le marché de 1 200 logts	6 ans	INSEE
IS29		Parc des logements sociaux dans le parc de logements	6 506 logements sociaux, soit 12,9% des résidences principales du SCoT	tendre vers 20% de logements sociaux dans la production des résidences principales sur le territoire	6 ans	INSEE
IS30	Déplacements	Evolution des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle : a) part modale des déplacements domicile travail	Part modale des déplacements dans les déplacements domicile- travail : Marche : 7,9% ; TC : 3,2% ; 2 roues : 3,8% ; Pas de transport : 4,5%	2.2.2 : Poursuivre les aménagements facilitant la pratique du vélo ocassionnellement comme au quotidien	6 ans	INSEE